CHAPITRE VI.

§. De l'effet des priviléges et hypothèques contre les tiers détenteurs. 332

SUPPLÉMENT au Commentaire de l'article 2151. . . 511

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

ERRATA.

Page 7, n° 658 *bis*, après *s'inscrire*, ajoutez *ne s'étend pas*.
— 9, note 2, après *gestion*, ajoutez *de la tutelle*.
— 13, ligne 9 : limité, *lisez* imité.
— 47, ligne 7 : n° 660, *lisez* 660 *bis*.
— 52, ligne 7 : ne fut changé, *lisez* ne fut pas changé.
— 104, ligne 21 : rigoureuse, *lisez* minutieuse.
— 113, ligne 3 : décide, *lisez* juge.
— 115, note 3 : 23, *lisez* 32.
— 135, ligne 9, après *cet exposé*, supprimez la virgule.
— 139, ligne 12, supprimez (2), et reportez-le à la ligne suivante après *écheoir*.
— 187, note (1) : reporté, *lisez* rapporté.
— 188, ligne 7 : les rangs censés, *lisez* les rangs sont censés.
— 226, ligne 11 : d'échéance, *lisez* déchéance.
— 273, ligne 5 : transition, *lisez* transaction.
— 354, ligne 17 : il y a, *lisez* il a.
— 373, n° 787 : déguerpir, *lisez* délaisser.
— 390, ligne 1 : *pelli*, lisez *pell*.
— 396, ligne 5, au, *lisez* à un.
— 424, note 4 : Basnage, ch. 84, *lisez* Basnage, p. 84.
— 478, ligne 22 : fulcinus, *lisez* Fulcinius.